

L'équipe des enseignants d'EPS
S/c Me Doublet Martine
Provisure du lycée de Bois d'Olive



L'option EPS au lycée de Bois d'Olives

Le lycée de Bois d'Olives offre la possibilité aux élèves sur les trois années du cursus de choisir un enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) dans le parcours de formation du lycée. Ainsi, cet enseignement peut être choisi à l'inscription en seconde et/ou en première et/ou en terminale en fonction des places disponibles (sélection sur dossier).

Il prolonge l'enseignement des 2 heures hebdomadaires d'EPS obligatoire en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Cet enseignement optionnel d'EPS a pour objectif d'une manière générale de :

- Former un citoyen conscient des enjeux contemporains liés aux APSA
- Préparer au mieux les élèves au nouveau baccalauréat (grand oral)
- Favoriser une orientation réfléchie au niveau postbac (parcoursup STAPS - Bac-3 / Bac +3)

De manière plus précise :

- Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques ;
- Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société ;
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études ;
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude.

Concrètement :

- Augmenter le temps de pratique en EPS et le nombre d'activités
- Dépasser le cours d'EPS purement « pratique » pour favoriser la construction d'autres compétences (lien théorie / pratique)
- Amener les élèves à travailler collectivement sur des productions originales, individuelles et/ou collectives.
- Amener les élèves à réfléchir sur la pratique (réflexion armée de connaissances)
- Participer régulièrement aux compétitions UNSS afin de mettre en pratique et de valider les acquis.

L'enseignement se décompose de 2 heures de pratique et d'un travail théorique équivalent à 1h par semaine (cette heure peut être globalisée sous forme de stage de fin d'année).

Évaluation : L'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu. Chaque année, l'évaluation porte sur la pratique de trois APSA ainsi qu'un travail plus théorique en relation avec ces activités et les thèmes d'études choisis (Ex : la santé, la mondialisation, l'environnement, les métiers du sport...).

Ce sont les notes trimestrielles mises en classe de première et terminale qui seront prise en compte dans le cadre du baccalauréat et qui serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève.

Exigences :

Le mot facultatif ne signifie pas que la présence au cours n'est pas obligatoire (c'est l'inscription qui est facultative).

Les élèves choisissant l'option devront obligatoirement participer à l'association sportive du lycée en ayant une pratique régulière ou occasionnelle (cross, journée du sport scolaire) ou en participant au jury des manifestations organisées dans le cadre de l'UNSS.

Par ailleurs, il est exigé que l'élève **sache nager**.

Avertissement :

L'inscription à cette option étant volontaire, elle suppose une assiduité et implique un réel investissement dans toutes les activités. Cet investissement doit s'exprimer à la fois dans la pratique mais aussi dans la participation, l'esprit et la théorie. Les professeurs peuvent demander à un élève d'arrêter l'Option s'ils constatent un manque de motivation ou d'investissement dans un ou plusieurs de ces domaines

Programmation (susceptible de modifications) :

	CA 1	CA 2	CA 3	CA 4	CA 5
2de		Escalade Natation-Sauvetage		Badminton	
1 ^{ère}		Escalade		Squash Jeux collectifs	
Term		Escalade Natation-Sauvetage		Boxe Française	